



1 - Transport de la marchandise

Les livraisons de nos marchandises sont réputées effectuées au départ de nos magasins. La marchandise et les emballages voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport. Il appartient à notre clientèle de faire valoir ses droits vis-à-vis des transporteurs en cas de dommages causés à la marchandise. Ceux-ci devront faire constater les dégâts au transporteur et, en cas de transport SNCF, les dommages seront réglés par la gare destinataire sur facture, ainsi que le port des marchandises en remplacement.

2 - Délais de livraison

Nous nous efforçons toujours de livrer les commandes dans les délais prévus. Toutefois, il nous est impossible dans les circonstances actuelles de donner une garantie formelle à nos clients à ce sujet.

3 - Commandes

3.1 Une commande ne pourra être considérée comme acceptée par nous, que lorsque nous l'aurons confirmée par écrit à notre client.

3.2 Le client sera responsable des termes et désignations définissant sa commande, et il devra donner tous les éléments et informations nécessaires à l'élaboration de celle-ci dans des délais suffisants afin de permettre à la société de réaliser cette commande dans les temps impartis au contrat.

3.3 Les quantités, qualités et désignations de chaque élément constituant la commande seront celles établies lors de la remise de prix (acceptées par le client) ou lors de la commande (acceptées par la société).

3.4 Lorsque des éléments rentrant dans l'élaboration de cette commande devront être fabriqués ou réalisés de quelque façon que ce soit, le client se devra d'assurer qu'il n'enfreint aucune loi, ni aucun règlement concernant les brevets en cours, droits d'auteurs, protection de la propriété industrielle, ou autres réserves d'usage, en ne respectant pas ces clauses le client sera contraint d'indemniser la société, si celle-ci se trouvait en mise en demeure de régler des dommages, dus à ce fait.

3.5 La société se réserve le droit de modifier la désignation et/ou la réalisation des éléments constitutifs de la commande en vue d'une mise en conformité avec les règlements de sécurité ou autres lois en vigueur.

3.6 Aucune commande acceptée par la société ne pourra être annulée sans l'accord écrit de celle-ci, ceci ne privant aucunement la société de réclamer à titre d'indemnités les montants résultants des pertes de main d'œuvre, de matériaux, dommages et tout autre frais en découlant.

4 - L'écoulement des filets d'eau est un paramètre qui évolue selon les formes de carène et la disposition de l'hélice dans son environnement. Tout ceci peut conduire à des vibrations de type sonore (l'hélice "chante"). Malgré tous les soins apportés à la réalisation de nos hélices, nous ne pouvons parfois résoudre des problèmes qui sont tout à fait inhérents à la coque et non à l'hélice elle-même.

Par voie de conséquence, nous dégageons toute responsabilité quant à ces inconvénients, ainsi qu'aux suites financières et techniques que cela pourrait engendrer.

5 - Défauts et vices cachés

Les défauts, les vices cachés ou manquants éventuels qui seraient constatés après l'expédition ne pourraient nous obliger qu'au remplacement des marchandises incriminées ou manquantes après vérification contradictoire, sans autre dédommagement d'aucune sorte et à condition qu'une réclamation soit faite dans les 10 jours de la réception des marchandises.

6 - Paiement

Les marchandises sont réputées payables à SAINT-HERBLAIN. Nos traites ou l'acceptation par nous d'un autre mode de paiement ne constituent ni novation ni dérogation à cette clause.

En cas de retard dans le retour des effets et autres moyens de paiement convenus, ou de

non-respect des conditions de paiement, le vendeur se réserve le droit d'annuler ou de retarder les commandes en cours.

Le non-paiement à la date de règlement prévue d'une quelconque partie du prix rend immédiatement exigible le paiement, sans escompte, de toutes les factures non parvenues à échéance, sauf dérogation convenue d'un commun accord et confirmée par un écrit envoyé par le vendeur. Ceci entraînera pour les raisons suivantes la possibilité d'exiger un règlement comptant d'avance et sans escompte sur pro-forma. Si l'acheteur ne s'acquitte pas de son obligation de paiement à la date de règlement prévue, un intérêt de retard calculé selon un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, décompté dès le premier jour de retard sera dû de plein droit à défaut de règlement à réception d'une lettre de mise en demeure. En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 15 % sur les sommes restant dues appliquée à titre de clause pénale (article 1226 du Code Civil).

En cas de continuation de l'activité après un dépôt de bilan, les livraisons ne seront effectuées qu'à réception d'un règlement comptant d'avance et sans escompte sur facture pro-forma.

7 - Mode de règlement

Les commandes inférieures à 150 € hors taxes sont payables comptant sans aucune remise possible, ni escompte. Nos conditions de paiement sont 30 jours fin de mois net par LCR direct. Les frais afférents à une demande de prorogation d'échéance d'effet sont à la charge du tiré. Toute commande adressée par un client ne disposant pas d'un compte ouvert dans nos livres sera expédiée contre-remboursement. Veuillez nous réclamer une demande d'ouverture de compte pour éviter ce règlement.

8 - Reprise de matériel

Aucun retour de matériel ne sera accepté sans notre accord préalable. En cas d'accord, les articles devront nous être retournés en port payé, intacts, complets dans l'emballage d'origine avec notice d'emploi. En aucun cas la valeur de reprise sur avoir ne pourra excéder 95 %. Tout retour en port dû sera refusé sans examen.

9 - Contestation

En cas de difficultés pour l'exécution ou à l'occasion de nos conventions, toutes les contestations quel qu'en soit l'objet seront de la compétence exclusive du tribunal de Nantes, même en cas de stipulations contraires sur les lettres, factures ou bons de commande de nos clients. En cas de décès, liquidation judiciaire, faillite, dépôt de bilan ou modification de société, ou non paiement à échéance, nous nous réservons le droit, sans aucune mise en demeure, de résilier la commande ou, de suspendre les livraisons et d'exiger des garanties.

10 - Réserve de propriété

Si le paiement n'est pas entièrement effectué avant la livraison, la vente est assortie d'une condition résolutoire en cas de non-paiement au terme convenu. En cas de non-paiement ou, si la vente est effectuée avec un paiement à tempérament, à défaut de paiement d'une seule échéance, le vendeur pourra purement et simplement et sans qu'il ait besoin d'une mise en demeure, reprendre le matériel et ses accessoires objets de la vente, la vente étant résolue de plein droit.

Il est convenu que le vendeur conservera à titre de dommages et intérêts toutes les sommes à lui verser par l'acheteur. Si le matériel vendu avait subi des détériorations pendant qu'il demeurerait sous la garde de l'acheteur, celui-ci en subirait toutes les conséquences. Le transfert des risques étant à la charge de l'acheteur dès la livraison.

11 - Modification catalogue/tarif

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment le présent catalogue (descriptifs techniques, photographies...) et tarif sans aucun préavis. Ces documents ne constituent donc pas un engagement contractuel de notre part. Toute commande implique l'adhésion aux présentes conditions générales. Nos clients sont considérés comme tacitement d'accord avec nos conditions générales, sauf objections de leur part formulées par écrit dans les huit jours de la date de leur première communication.